

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
Direction de la coordination et du management de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DREAL des Pays de la Loire

**Projet d'aménagement de protections acoustiques le long de la RN171
en traversée des communes de Trignac et de Montoir-de-Bretagne**

Par arrêté préfectoral en date du 16 octobre 2015 est prescrite en mairies de Trignac et de Montoir-de-Bretagne, pendant trente-un jours consécutifs, du lundi 9 novembre 2015 au mercredi 9 décembre 2015 inclus, l'enquête administrative portant sur l'utilité publique du projet d'aménagement de protections acoustiques le long de la RN171.

M. Philippe PICQUET, directeur territorial au service urbanisme de la mairie de Nantes, en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et M. Claude ROUSSELOT, ingénieur IGN, en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera déposé en mairies de Trignac et de Montoir-de-Bretagne, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres ouverts à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairies de Trignac (*11 place de la mairie – 44570 Trignac*) et de Montoir-de-Bretagne (*65 rue Jean Jaurès – BP 7 – 44550 Montoir-de-Bretagne*).

Le dossier de DUP comportant l'étude d'impact du projet sera accompagné des avis obligatoires des autorités administratives.

Le commissaire-enquêteur recevra les observations des intéressés, en mairies de Trignac et de Montoir-de-Bretagne, aux jours et heures suivants :

Lundi 9 novembre 2015 de 9h00 à 12h00 à Trignac
Vendredi 20 novembre 2015 de 14h00 à 17h00 à Montoir-de-Bretagne
Vendredi 27 novembre 2015 de 14h00 à 17h00 à Trignac
Mercredi 9 décembre 2015 de 14h00 à 17h00 à Montoir-de-Bretagne

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête portant sur la déclaration d'utilité publique du projet, auprès de la Préfecture de la Loire-Atlantique (*Direction de la coordination et du management de l'action publique – bureau des procédures d'utilité publique*) dès la publication de l'arrêté d'ouverture des enquêtes.

Dès réception, les rapport et conclusions de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet seront publiés sur le site Internet de la Préfecture de la Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr) et mis à la disposition du public en mairies de Trignac et de Montoir-de-Bretagne, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire – Service intermodalité, aménagement et logement – Division maîtrise d'ouvrage routière – 5 Rue Françoise Giroud – CS 16326 – 44263 NANTES CEDEX 2.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique du projet ou une décision de refus motivée.